



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 5 février 2019

Epidémie de dengue à La Réunion : le nombre de cas signalés continue d'augmenter

L'épidémie de dengue se poursuit. Du 21 au 27 janvier, **82 cas ont été signalés**. Le nombre de cas déclarés ces dernières semaines est en augmentation et 16 communes sont concernées à ce jour. Les actions de sensibilisation de la population se multiplient sur le terrain et les acteurs renforcent leurs dispositifs pour lutter contre la propagation de l'épidémie. Certaines communes ont décidé d'ailleurs de durcir la répression contre les incivilités en matière de déchets et de dépôts sauvages qui favorisent la stagnation de l'eau et le développement des moustiques. Dans le contexte épidémique actuel, la gestion des déchets est un enjeu majeur de santé publique et l'affaire de tous.

Renforcement de la réglementation liée aux déchets et dépôts sauvages

Par leurs actions de nettoyage de quartiers, d'élimination des gîtes larvaires et de relai des messages de prévention auprès de la population, les communes et intercommunalités sont des acteurs essentiels de lutte contre la dengue, aux côtés des agents de la lutte anti-vectorielle de l'ARS Océan Indien et de ses partenaires.

Pour compléter leurs actions de sensibilisation menées auprès de la population, les communes ont pris des mesures en matière de déchets et de dépôts sauvages. Des infractions, comme le dépôt de déchets devant son domicile en dehors des jours de collecte, peuvent faire l'objet d'une verbalisation.

RAPPEL

- Ne pas jeter de déchets ou d'encombrants sur la voie publique, sur des terrains privés ou dans les ravines ;
- Ramener tous les déchets volumineux ou encombrants dans les déchetteries ;
- Respecter les jours de collecte pour les déchets verts, les encombrants...

*Pour connaître les jours de collecte dans votre quartier,
renseignez-vous auprès de votre commune ou intercommunalité.*

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



D'autre part, pour lutter contre les stockages anarchiques de pneus, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement a intensifié ses actions en direction des entreprises et des collectivités :

- **Opérations de contrôles opérés au titre de la police des installations classées** : suite aux situations illégales relevées, les exploitants concernés ont été mis en demeure.
- **Campagne de rappel des obligations réglementaires en cours**, en direction des importateurs de pneus.

Un arrêté préfectoral de salubrité générale impose, dans les communes actuellement touchées, à tous les propriétaires ou occupants, l'entretien régulier des bâtiments et terrains placés sous leur responsabilité comprenant l'élimination de tout objet ou situation susceptible de favoriser la rétention d'eau et ainsi le développement de larves de moustiques, le nettoyage et le débroussaillage des sous-bois et jardins, l'élimination des déchets, la vérification régulière du bon écoulement des eaux pluviales et/ou usées, la protection des citernes d'eau pluviale et autres stockages d'eau contre les insectes.

Cet arrêté autorise les services des communes et intercommunalités à pénétrer dans les propriétés privées afin d'y mener des actions de police administrative et d'élimination de gîtes larvaires, même en l'absence des propriétaires ou occupants. Les maires peuvent alors, en cas de refus ou d'absence du propriétaire, soit verbaliser le contrevenant, soit procéder à une mise en demeure pour intervention immédiate et réalisation des mesures de lutte par la commune aux frais des personnes défaillantes.

FOCUS sur quelques actions de sensibilisation

Stands de sensibilisation, à Saint-Louis :

L'équipe du projet Paré pas Paré a décidé d'élargir son champ d'action afin d'engager la population dans la lutte contre les moustiques. Ainsi, les bénévoles de la Croix-Rouge française/PIROI animeront un stand sur le marché forain de Saint-Louis, le mercredi 6 février de 7h à 12h.

Opération Vide ton Fond de Cour au Tampon :

Organisée par la ville du Tampon, en présence du sous-préfet de Saint-Pierre le mercredi 6 février à la Chatoire, au Tampon.

Actions de médiation et de sensibilisation à la Saline les Hauts :

organisée par la ville de Saint-Paul : Saline-Les-Hauts du 4 au 7 février, à la Ravine Daniel du 8 au 11 février et à Tan Rouge du 12 au 13 février.

Situation épidémiologique au 5 février 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 21 au 27 janvier 2019, **82 cas de dengue** ont été confirmés. Les cas diagnostiqués sont répartis dans les zones suivantes :

=> **Dans le sud** : L'Etang-Salé (6 cas) ; Saint-Louis (16 cas), La Rivière Saint-Louis (22 cas) ; L'Entre-Deux (1 cas) ; Le Tampon (1 cas) ; Saint-Pierre : Ravine Blanche, Ravine des Cabris (12 cas)

=> **Dans l'ouest** : La Possession (7 cas) ; Saint-Paul : le Guillaume, la Saline-les-Bains, Bèllemène (4 cas) ; Piton Saint-Leu (7 cas) ; Les Aviron (6 cas).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Le nombre de cas confirmés augmente. De nouvelles zones de transmission sont identifiées :

- Etang Salé les Hauts,
- Saint-Pierre (Ravine des Cabris, Ravine Blanche),
- La Possession (Sainte-Thérèse).

Par ailleurs, la circulation à Saint-Louis, Rivière Saint-Louis, Les Avirons et Piton Saint-Leu est toujours très active.

Dans les semaines à venir, il est attendu que le nombre de cas continue à augmenter et que l'extension à de nouvelles communes se poursuive.

Au total, depuis le début de l'année 2018, on enregistre :

- **7 061** cas autochtones
- **16** cas importés
- **164 hospitalisations** pour dengue
- **493** passages aux urgences
- **6 décès** dont 3 ont été considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

